

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 27 Juin 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB, puis de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 4.9, 4.10, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.9, 7.10, 7.11, 8.1, 2.1, 2.2, 2.3.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h25.

Étaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 2.1) Avanne-Aveney : Marie-Jeanne BERNABEU, suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.2), M. Nicolas BODIN, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.2), M. Yves-Michel DAHOU, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à partir du 1.1.2), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'au 2.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (jusqu'au 6.3), M. Philippe GONON (à partir du 1.1.6), Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au 3.9), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 1.1.2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 3.8), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.2), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à partir du 0.6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.2) Busy : M. Alain FELICE (à partir du 0.6) Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.6), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : Jean-François MENESTRIER (à partir du 1.1.6) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS (jusqu'au 8.1) Franois : Mme Françoise GILLET, suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 8.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 1.1.2), M. Pascal ROUTHIER (jusqu'au 3.5) Saône : M. Yoran DELARUE (jusqu'au 2.1) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vesemes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 7.3) Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Étaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSERRIN, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crète : M. Gérard GALLIOT La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSERRIN Thise : M. Alain LORIGUET Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

Mandants : T. BIZE, P. BONTEMPS, C. CAULET, C. DEVESA (jusqu'au 1.1.1), M. EL-YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 0.6), A. GHEZALI, T. MORTON, D. POISSENOT (à partir du 1.1.2), R. REBRAB, K. ROCHDI (à partir du 3.9), D. SCHAUSS (jusqu'au 1.1.1), R. STHAL, I. SUGNY, G. VAN HELLE (jusqu'au 0.5), C. MAGNIN-FEYSOT, JF. MENESTRIER (jusqu'au 1.1.5), D. HUOT, P. DUCHEZEAU (à partir du 1.1.2), P. BELUCHE, JM. BOUSSET, P. ROUTHIER (à partir du 3.6).

Mandataires : C. DELBENDE, M. LOYAT, F. PRESSE, A. VIGNOT (jusqu'au 1.1.1), M. ZEHAF, L. CROIZIER (jusqu'au 0.6), N. BODIN, C. MICHEL, P. CURIE (à partir du 1.1.2), Y. POUJET, G. VAN HELLE (à partir du 3.9), D. DARD (jusqu'au 1.1.1), C. THIEBAUT, S. WANLIN, B. FALCINELLA (jusqu'au 0.5), G. PACAUD, S. RUTKOWSKI (jusqu'au 1.1.5), F. LOPEZ, C. LIME (à partir du 1.1.2), J. KRIEGER, F. BAILLY, Y. MAURICE (à partir du 3.6).

Délibération n°2019/004780

Rapport n°0.2 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission : Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, modifiée par délibérations du 30 juin 2016 et 17 décembre 2018, donné délégation au Bureau pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau du 14 juin 2019 a pris les décisions suivantes :

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 09/05/19

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- a ouvert la séance du Bureau,
- a procédé à la vérification du quorum,
- a annoncé les pouvoirs reçus pour la séance,
- a invité les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- a nommé Monsieur Dominique SCHAUSS comme secrétaire de séance,
- a approuvé le procès-verbal de la séance de Bureau du 9/05/19.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Garanties d'emprunts - Compétences Habitat et Economie (Juin 2019)

A l'unanimité, le Bureau :

- a fait application de l'article 40 du Règlement Intérieur de la CAGB afin de « procéder à un vote séparé sur une ou plusieurs propositions faisant l'objet d'une délibération du Bureau »
- En matière d'Habitat :

Mme K. ROCHDI et M. P. CURIE, conseillers intéressés, n'ont pas participé pas aux débats et n'ont pas pris part au vote.

- s'est prononcé favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS HABITAT 25, GRAND BESANCON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GRAND BESANCON pour un montant total de 656 529.30 €,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

- En matière d'Economie :

MM. M. FELT, J.L.FOUSSERET et JY. PRALON, conseillers intéressés, n'ont pas participé pas aux débats et n'ont pas pris part au vote.

- s'est prononcé favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'économie par AKTYA L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES DU GRAND BESANCON pour un montant total de 365 500,00 €,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Soutien au projet Plug'in Coop porté par la Coopérative d'Activité et d'Emploi « Coopilote »

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 15 000 € à l'égard de la CAE Coopilote,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents.

Commission n°04 : Développement durable

Accompagnement à la création d'activités agricoles - Attribution d'une subvention à l'Association de formation collective à la gestion du Doubs (AFOCG 25)

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le financement exceptionnel à hauteur de 20 000 € de l'AFOCG,
- a autorisé M. le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Fonds "Actions de sensibilisation au développement durable" - Attribution de subventions aux associations CPIE du Haut-Doubs et Foire aux saveurs d'automne

M. Y. MAURICE, conseiller intéressé, n'a pas participé aux débats et n'a pas pris part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- a pris connaissance des démarches engagées par l'association Foire aux saveurs d'automne et le CPIE du Haut-Doubs,
- s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention
 - o d'un montant de 2 000 €, à l'association Foire aux saveurs d'automne, pour l'organisation de la 29^{ème} Foire aux saveurs d'automne,
 - o d'un montant de 725 €, au CPIE du Haut-Doubs, pour son programme d'animations autour du « faire soi-même »,
- a autorisé M. le Président, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Conventions de partenariat pour la collecte des textiles

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur ces projets de renouvellement de partenariats,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention entre le Grand Besançon et les structures LE RELAIS EST ; TRI Quingey et EMMAUS, ainsi que la convention entre le Grand Besançon et l'association Régie des Quartiers de Besançon.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Contrat de Ville - Appel à projets 2019 - 2^{ème} Programmation

M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, n'a pas participé aux débats et n'a pas pris part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- a pris connaissance de la 2^{ème} programmation de l'appel à projets 2019 du Contrat de Ville du Grand Besançon,
- s'est prononcé favorablement sur l'attribution, dans ce cadre, d'une subvention pour un montant total de 40 100 € :
 - Au titre du volet Culture et expression artistique :
 - o 2 500 € à la Compagnie Gravitation
 - Au titre du volet Education, Parentalité, Jeunesse :
 - o 1 000 € à l'association Plantes, Poils, Plumes
 - o 2 100 € à FABRIKAWEB - DIGIFAB
 - o 5 000 € à Des Racines et des Feuilles
 - Au titre du volet Logement, Habitat, cadre de vie et mobilité
 - o 5 000 € à Julienne Javel
 - o 1 500 € à la Maison de Quartier de Planoise
 - Au titre du volet Lutte contre les discriminations et Egalité Femmes/hommes
 - o 18 000 € à la MJC Palente
 - Au titre du Volet Participation des Habitants
 - o 2 000 € à la MJC Palente
 - Au titre du Volet Santé et Accès aux Soins
 - o 3 000 € à l'Association Nationale de Prévention en Addictologie
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre

Subvention à l'association La Ronde de l'Espoir

M. D. SCHAUSS, conseiller intéressé, n'a pas participé pas aux débats et n'a pas pris part au vote.

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une aide d'un montant de 2 000€ pour l'action 2019 de l'association.

Groupement de commandes pour l'achat de carburants et d'utilisation de la station carburant de la Ville de Besançon entre la CAGB, la Ville de Besançon, le CCAS de Besançon, le Département du Doubs, le SDIS 25 et le SYBERT - Autorisation de signature de la convention et autorisation de signature de l'accord-cadre

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la constitution du groupement de commandes,
- a autorisé M. le Président, ou son représentant, à :
 - o signer la convention de groupement de commandes annexée au rapport,
 - o engager en qualité de représentant du coordonnateur du groupement, la procédure de consultation nécessaire à la passation des marchés susvisés,
 - o signer l'accord-cadre,
 - o procéder au règlement des coûts incombant à la CAGB,
 - o encaisser les titres correspondants émis à l'encontre des membres du groupement.

Ressources humaines

Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDI

A l'unanimité, le Bureau :

- a défini dans les conditions énoncées la rémunération afférente à l'emploi de chef du service tourisme qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat à intervenir dans ce cadre.

Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement (Direction Economie, Emploi, Enseignement Supérieur et Commerce, Direction des Systèmes d'Information, Service Environnement et cadre de vie, Conservatoire à Rayonnement Régional, Direction Architecture et Bâtiments)

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de Chargé d'opérations en urbanisme opérationnel à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de technicien maintenance et assistant informatique - audiovisuel à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- s'est prononcé favorablement sur le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de Chargé de mission Plan Climat à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- s'est prononcé favorablement sur le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de Technicien maintenance et assistance informatique - écoles à la Direction des Système d'information à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- s'est prononcé favorablement sur le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste d'assistant d'enseignement artistique - spécialité guitare basse et jazz, à temps non complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- s'est prononcé favorablement sur le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de technicien en bâtiments au sein du service Travaux programmés et Entretien du Département Architecture et Bâtiment, à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Julienne Javel - Soutien 2019 à l'opération "30 000 paniers solidaires"

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur le soutien du Grand Besançon à Julienne JAVEL à hauteur de 1 600€ pour l'opération « Paniers Solidaires ».

Subvention à l'association Gadje intervenant auprès des gens du voyage

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 000 €, au titre de l'année 2019, à l'association Gadje pour ses actions engagées auprès des usagers des aires d'accueil et plus globalement auprès des familles résidant régulièrement sur le territoire du Grand Besançon.

Programme d'aide à l'accession à la propriété - Labellisations à Chauvenne et Nancray

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur :

- la demande de labellisation de la société NEOLIA MAISONS INDIVIDUELLES pour 1 logement situé à CHAUCENNE, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €,
- la demande de labellisation de la société MAISONS FRANCE CONFORT pour 1 logement situé à NANCRAY, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €.

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

Subvention à l'association Musiques et Patrimoines

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention de 900 € à l'association Musiques et patrimoines au titre de la coopération transfrontalière.

Subvention au Festival de Caves

M. D. SCHAUSS, conseiller intéressé, n'a pas participé aux débats et n'a pas pris part au vote.

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention de 6 000 € à l'association européenne Festival de caves au titre de la coopération transfrontalière.

Commune de Besançon - Quartier Fontaine Ecu - Avenant à la convention de Projet Urbain Partenarial

Mme K. ROCHDI et M. P. CURIE, conseillers intéressés, n'ont pas participé aux débats et n'ont pas pris part au vote.

A l'unanimité, le Bureau a autorisé M. le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de Projet Urbain Partenarial annexé au présent rapport.

Attribution d'une subvention annuelle 2019 à l'Etablissement Public Foncier du Doubs-BFC - Missions hors portage

Mme C. BARTHELET et MM. P. CURIE, D. HUOT, C. LIME et F. TAILLARD (2), conseillers intéressés, n'ont pas participé aux débats et n'ont pas pris part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention conventionnelle de 20 000 € au titre de l'année 2019,
- a autorisé M. le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles - Deuxième session 2019 (subventions inférieures à 23 000 €)

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur l'attribution de ces 8 subventions pour un montant total de 13 500 €, dans le cadre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles pour la deuxième session 2019.
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fonds d'aide "Manifestations sportives" - 2ème attribution pour 2019 (subventions inférieures à 23 000 €)

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution de 7 subventions d'un montant total de 4 800 €, dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives » pour le 2^{ème} semestre 2019 :

- 1 000€ au BMX Besançon pour une Manche de Coupe de France,
- 1 000€ au CDSA pour un Championnat de France de VTT Sport Adapté,
- 500 € à l'ASPTT pour L'Ins'Pirey,
- 1 000 € au Club Vélo Loisirs Nancray pour « La Sapinette »,
- 300 € au Groupement Spéléologique du Doubs,
- 500€ au Club Alpin Français pour le Trail Urbain « Besançon By Night »,
- 500€ à Vélo Passion pour la Thormontbou

Mardis des rives 2019 - Présentation du projet / Convention d'accueil entre les communes et la CAGB

MM. JL. FOUSSERET, J. KRIEGER, P. ROUTHIER et F. TAILLARD (2), conseillers intéressés, n'ont pas participé aux débats et n'ont pas pris part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la convention-type,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les 9 conventions à intervenir dans ce cadre avec Saint-Vit, Thise, Avanne, Deluz, Roche-les-Beaupré, Byans-sur-Doubs, Osselle-Routelle, Montferrand-le-Château et Besançon.

Convention de partenariat pour la gestion du plan d'eau Prost situé à Osselle

A l'unanimité, le Bureau :

- a validé le principe de ce projet de partenariat,
- a validé la convention avec la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Doubs.

Convention de partenariat avec le club Besançon Triathlon

A l'unanimité, le Bureau :

- a validé le principe de ce conventionnement,
- a autorisé le Président ou son représentant à signer la convention avec le club Besançon Triathlon.

Attribution des subventions 2019 au titre du fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental, musical et pédagogique

A l'unanimité, le Bureau :

- a attribué sept subventions d'un montant total de 50 000 € aux associations éligibles, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement de matériel instrumental et pédagogique, réparti comme suit par association :
 - o 17 849 € à l'association Le Bastion,
 - o 3 850 € au CAEM,
 - o 5 263 € à AMUSO,
 - o l'Avenir de Saint-Vit et ses environs : 2 563 €
 - o L'Ecole de musique du Plateau : 20 000 €,
 - o L'EMICA : 175 €,
 - o Et la MJC Palente : 300 €.
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer à cette fin les avenants aux conventions avec l'association Le Bastion, le CAEM, AMUSO, l'Avenir de Saint-Vit et ses environs, l'Ecole de musique du Plateau, l'EMICA et la MJC Palente.

Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

Coopération décentralisée au Burkina Faso - Convention de coopération 2019 entre le groupe de travail Besançon-Neuchâtel et la commune de Douroula

M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, n'a pas participé aux débats et n'a pas pris part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- a autorisé le versement à la commune de Douroula d'une subvention de 10 000 € pour l'année 2019,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de coopération correspondante.

Coopération décentralisée avec le camp d'Aqabat Jaber - Subvention annuelle 2019 - Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine

M JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, n'a pas participé aux débats et n'a pas pris part au vote.

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention de 10 000 €, soit 5 000 € au titre du budget annexe eau et 5 000 € au titre du budget annexe déchets.

Commission n°02 : Mobilités

Convention relative à la logistique de proximité entre le groupe La Poste, la Ville de Besançon et la CAGB

A l'unanimité, le Bureau a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

